

DÉPARTEMENT  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
DE NANCY

CANTON DE  
SAINT-MAX

VILLE  
D'ESSEY-LÈS-NANCY

Tél. : 03.83.18.30.00  
Télécopie : 03.83.33.27.41  
[mairie@mairie-essey-les-nancy.fr](mailto:mairie@mairie-essey-les-nancy.fr)

Essey-lès-Nancy, le

Réf. : FD/254/18

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DE LA  
SALLE MARINGER ET DE SES ANNEXES  
Additif N°1**

NOUS, Michel BREUILLE, Maire de la Ville d'ESSEY-LES-NANCY,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2015,  
VU le règlement d'occupation de la salle Maringer et de ses annexes du 8 décembre 2015,  
CONSIDERANT les mesures à prendre pour assurer la sécurité des utilisateurs de la salle susvisée,  
SUR proposition du responsable des services techniques,

**ARRETONS**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**ARTICLE 1** : L'article 1 – 03 de l'arrêté municipal portant règlement d'occupation de la salle Maringer et de ses annexes du 8 décembre 2015 est modifié comme suit :

1 – 03 – Cette salle et ses annexes étant classées par la commission de sécurité d'arrondissement de Nancy dans les établissements de type L 3<sup>ème</sup> catégorie, l'effectif total admissible est de 569 personnes debout ou 350 personnes assises, pour les manifestations à caractère public, sauf à réduire ce nombre : en cas d'encombrement important par du matériel. Ces précisions devront être apportées par le locataire lors de la réservation. Pour les réunions à caractère privé (mariages, baptêmes, anniversaires, ...), l'effectif total admissible est limité à 200 personnes.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Essey-lès-Nancy et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe-et Moselle,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à Nancy.

Transmis et reçu en préfecture de Meurthe-et-Moselle le

26 JUIL 2018

Fait à Essey-lès-Nancy, le 9 juillet 2018

Le Maire

Michel BREUILLE



*Michel Breuille*